Toulouse (31) : Mohammed Z. prend 4 ans de prison ferme pour le viol d'une étudiante polonaise

26/09/2017 à 11h19

Une jeune étudiante polonaise de 23 ans retrouvée hagarde et errante dans le secteur de Mirail-Université à Toulouse une nuit d'avril 2015 et des investigations qui démontrent rapidement le viol dont elle a été victime… Le procès d'un homme de 23 ans s'est tenu jeudi devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Un procès pour viol qui n'a pourtant pas été renvoyé devant la cour d'assises.



L'agression s'est déroulée au cours d'une soirée. La victime, une étudiante polonaise passait la soirée avec une amie dans un bar de la place Saint-Pierre à Toulouse. Vers 23 heures, alors que sa copine avait l'attention détournée, elle a disparu. L'enquête menée par les policiers de la sûreté départementale qui ont notamment recueilli de nombreux témoignages et examiné les caméras de vidéoprotection a démontré que la jeune fille se comportait étrangement, comme

si elle était sous l'empire de produits stupéfiants. Elle déambulait, entre la place Saint-Pierre et le Capitole, puis dans le métro, soutenue par deux jeunes hommes, dont celui-là même qui comparaissait jeudi. Ensemble, ils ont pris le métro et il l'a conduite dans un squat près de l'université du Mirail. Que s'est-il passé alors ? Dans le box, le prévenu, visage avenant, n'a pas cherché à nier. Il a finalement reconnu le viol. Ce soir-là, lui aussi avait bu. Il en convient, «la jeune fille n'était pas en état de consentir à une relation sexuelle». Pourtant, il l'a violée alors qu'elle était inconsciente.

Décrit comme «gentil et non violent par ses proches», **Mohammed Z.**, confondu par son ADN, n'a pas fui ses responsabilités au procès, malgré l'absence de la victime, rentrée en Pologne. Le procureur de la République a requis 5 ans de prison ferme à l'égard de cet homme de 23 ans aujourd'hui. Les arguments de son avocat ont permis au prévenu d'écoper seulement d'une peine de quatre ans de prison ferme.

La Dépêche

Merci à **Marie Salers**